

La Lettre du Maire - Juin 2001

Sommaire

[Notre horizon](#)

[L'essentiel des Conseils: Conseil Municipal du 12 avril 2001.](#)

[L'état d'avancement des projets](#)

[En vrac... en vrai... en vrac... en vrai](#)

[Le Calendrier des Manifestations de l'été](#)

[Les réponses au questionnaire concernant les ordures ménagères](#)

NOTRE HORIZON

Pourquoi les 36 000 communes de France n'ont-elles pas la faveur des technocrates de l'Etat?

Le mieux serait-il toujours ailleurs ?

En l'occurrence, le modèle allemand, avec ses grandes villes, ses vastes régions, son petit nombre de communes, nous guiderait pour organiser notre "intercommunalité".

Avec la carotte : une dotation de l'Etat par habitant, avec le bâton : la suppression progressive des dotations communales existantes, l'intercommunalité est en marche!

Les transferts de compétences renforcent les prérogatives et les responsabilités des communautés de communes et des communautés d'agglomération.

Economie d'échelle, organisation nouvelle, recherche d'efficacité, mise en oeuvre de nouveaux moyens, dotation de solidarité, ... la mariée est la plus belle!

Regrouper les communes : une idée pourvoyeuse d'avenir. Mais une idée qui doit aussi nous protéger d'un nouvel empilement fiscal, maintenir le lien de proximité tissé entre la Commune et ses administrés et préserver l'identité de chacune de communes.

Les récentes lois de solidarité, conjuguées avec un fort développement économique de notre périphérie, nous font craindre une urbanisation croissante. Et, à Châteauneuf, si nous aimons aller de l'avant, nous n'en demeurons pas moins vigilants.

L'ESSENTIEL DES CONSEILS

Le Conseil Municipal du 12 avril 2001.

Ce Conseil est fondamentalement tourné vers le budget.

* Les taux d'imposition pour l'année 2001 :

- taxe d'habitation: 8,32 %
- taxe sur le foncier bâti : 4,43 %
- taxe sur le foncier non bâti : 13,53 %
- taxe professionnelle : 13,53 %

Les 4 taxes sont SANS AUGMENTATION par rapport à l'année précédente.

*** Budget primitif :**

Il s' équilibre en recettes et dépenses et représente:

pour la section " Fonctionnement " : 17,75 MF soit 2,71 M euro

pour la section "Investissement" : 18,72 MF soit 2,85 M euro

L' excédent prévisionnel de fonctionnement atteint près 7 Millions de Francs et permet de financer les investissements de l' année sans avoir recours à l' emprunt.

Le montant investi en travaux et acquisitions s' élève à 11,9 Millions de Francs.

Parmi les programmes retenus citons :

-les travaux importants de réfection de chaussées suite aux intempéries

-le solde de la salle informatique

-le parking des cerisiers

-le "début" de la salle polyvalente

-le "démarrage" de la crèche halte-garderie

-la réfection de la place des Pins

-etc...

*** Salle informatique :**

Pour finir l' installation de tous les postes et suite à un avis favorable de la Commission d' ouverture des plis, un avenant au lot n°3 (concernant l' électricité) a été autorisé par le Conseil Municipal pour la somme de 24 848,58 F.

*** La borne "Sésam Vitale":**

Son installation, annoncée dans la précédente "Lettre du Maire", a demandé la signature d' une convention entre la Commune et la CPAM. Cette borne est à disposition de tous les assurés sociaux dans le hall d' accueil, aux jours et heures d' ouverture de la Mairie. Destinée à recevoir les cartes "Vitale", elle en permet la mise à jour. Elle facilite la vie des Casteleneuvois.

*** Le nouveau parc de stationnement :**

Chemin du Cabanon, un nouveau parking, dénommé ' Parc de stationnement des Cerisiers', offre 90 places de stationnement gratuit. Il est complanté d' essences méditerranéennes.

*** Assainissement des eaux usées :**

L' entretien du réseau d' assainissement est affermé à la Sétá Lyonnaise des Eaux, par contrat d' affermage passé avec la Commune.

Le contrat arrive à terme en novembre prochain. Le Conseil Municipal a autorisé le principe de reconduire cet affermage. La passation de marché se fera dans le cadre d' un appel d' offre

*** Travaux urgents de voirie :**

Suite aux intempéries d' octobre et novembre 2000 concernant la voirie routière, des murs de soutènement ont été endommagés. Un appel d' offre doit être passé pour la réalisation des travaux.

L' AVANCEMENT DES PROJETS ET DES INVESTISSEMENTS EN COURS.

*** Réfection des routes :**

Pour la réfection du chemin du Vignal et d' une partie du chemin des jasmins, un appel d' offre a été lancé. La réalisation se fera dans le courant du mois de juin.

Merci aux riverains et aux usagers de faire montre d' un peu de patience pendant la durée des travaux.

*** Réseau d' eaux pluviales :**

Le caniveau du chemin des Colles est achevé : il contribuera à une meilleure évacuation des eaux pluviales. Une traversée supplémentaire, réalisée chemin du Vignal, facilitera l' écoulement des eaux pluviales.

*** Enfouissement des réseaux :**

Chemins de la Treille et de la Couale, les câbles aériens de transport EDF ont été déposés et remplacés par des réseaux souterrains. Il n' est malheureusement pas possible de ~~tot~~ enfouir à la fois; ces opérations ont un coût non négligeable pour la Collectivité.

Dans les mêmes chemins, le réseau France Télécom doit aussi être mis en souterrain, tout est prit. Il ne reste plus qu' aux services compétents d' intervenir. Par ailleurs la dépose des pylônes métalliques EDF est en cours.

*** Assainissement :**

Cette tranche concerne le Quartier des Plaines. Ouverture des plis d' appel d' offre : début juillet; démarrage probable des travaux dans le courant du mois d' août.

*** Réseau d' eau potable :**

Renforcement du réseau d' eau potable pour en améliorer le débit au quartier Saint Jeume. Une canalisation d' un diamètre de 200 mm est en cours de pose, depuis le chemin de Vence jusqu' à la hauteur du chemin des Cerisiers, en traversant le carrefour du Pré du Lac et la Place des Pins.

EN VRAC...EN VRAI...EN VRAC...EN VRAI

** **Le débroussaillage** des bords de routes communales est en cours de réalisation. Le C.A.T La Bastide assure ce travail, dans le cadre de l'appel d'offre qui l'a retenu.*

** **Du matériel nouveau à la Commune.** Un nettoyeur haute pression pour permettre un meilleur entretien des rues du village. Un mini chargeur équipé d'une balayeuse pour une plus grande efficacité dans l'entretien des chemins et des caniveaux.*

** **Collecte des déchets verts.** Pour cette année encore, elle est assurée tous les jeudis, après inscription en Mairie. Réalisée depuis le 1er juin, elle se terminera le 15 octobre. Les déchets verts doivent être conditionnés en fagots ou stockés dans des conteneurs, à l'exclusion de tout sac plastique.*

** **Esp@ce Multimédi@.** Depuis la rentrée des vacances de Pâques, tous les enfants de l'Ecole Elémentaire ont rendez-vous avec l'informatique une fois par semaine, sous la responsabilité de leur professeur et avec le soutien de l'animateur.*

** **Feux et écobuages.** Un arrêté préfectoral fixe chaque année les dates d'inter-diction de brûler. Cette interdiction prend effet à partir du 1er juillet et se termine le 15 octobre. Une amplitude plus importante est parfois mise en place en fonction de la gravité de la sécheresse.*

** **La collecte des "encombrants"** pour les particuliers. Elle est assurée par la Commune, pour ses habitants, et a lieu les 1er et 3ème jeudis de chaque mois. Il suffit d'un simple appel téléphonique à la Mairie pour prendre rendez-vous.*

** **L'Echo de Châteauneuf.** L'Echo du Canton ne paraît plus. Vous êtes invités à découvrir le premier numéro de " l'Écho de Châteauneuf " magazine de la vie municipale édité par la Mairie.*

* **Le marché du lundi.** Suite aux travaux sur le réseau d'eau potable engagés sur la Place des Pins, le marché sera installé pendant la durée des travaux sur le Parc des Cerisiers. Les chalands pourront stationner sur la partie libre de la Place des Pins ainsi que dans le pré du Pré du Lac.

* **Nuisances sonores.** Par arrêté préfectoral du 12/01/1990, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques) ne peuvent être effectués que du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h; le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h; le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h. Tout contrevenant s'expose à une amende dont le montant peut atteindre 3000F.

QUESTIONNAIRE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES: LES REPONSES

En encart dans la Lettre du Maire du mois de mars dernier, chacun a pu trouver un questionnaire concernant la collecte sélective des déchets ménagers.

Voici les réponses à ce questionnaire, accompagnées de quelques explications.



I - Que signifie ce logo sur un emballage?

Ce logo indique l'adhésion des entreprises au financement du programme de recyclage. Il est aujourd'hui présent sur 91 % des emballages. Mais ATTENTION! Les emballages portant ce logo ne sont pas tous recyclés.

2 - La collecte sélective entraîne un coût supplémentaire?

La collecte sélective a un coût de mise en place: elle implique la mise en oeuvre d'un dispositif complet au niveau des moyens humains et des moyens matériels. Mais la collectivité bénéficie de soutiens financiers de ADEME, d'ECCEMBALLAGES. À ces aides s'ajoutent le prix de reprise des matériaux récupérés; une diminution du coût par la réduction des volumes de déchets mis en décharge; la baisse de la TVA à 5,5 % sur les prestations d'élimination des déchets. La maîtrise des coûts est optimisée quand les habitants sont nombreux à participer à la collecte sélective et respectent bien les consignes de tri.

3 - Pourquoi ne faut-il pas mélanger le verre aux autres emballages à recycler?

Très simplement parce que c'est dangereux pour le personnel qui trie.

4 - Faut-il laver les emballages avant de les jeter?

Trier ne signifie pas nettoyer, mais juste débarrasser au maximum les emballages de leur contenu. Il suffit de bien vider les emballages de leur contenu, il est inutile de les laver: cette manipulation consomme de l'eau... qu'il faudra ensuite traiter!

5 - La collecte sélective est-elle créatrice d'emploi?

En effet ce sont les particuliers qui effectuent un premier tri à domicile, mais ensuite elle nécessite de nouvelles compétences. Les études prévoient que la collecte sélective permettra la création de 18 000 emplois de proximité. Les sources de création d'emplois sont nombreuses: des agents de collecte, des gardiens de déchetterie, des agents du tri dans les centres de tri, des techniciens, des agents administratifs, des coordinateurs de collecte sélective, des ambassadeurs du tri,...

6 - Que deviennent les emballages à recycler?

Ils entrent dans la fabrication d' objets usuels. Par exemple: l' acier entre dans la fabrication d'objets en acier : automobile, mobilier, électro-ménager, l' aluminium sert à fabriquer des montants d' étagère, des radiateurs, les papiers et cartons d' emballage entre dans la fabrication de nouveaux emballages; les plastiques sont recyclés en fonction de leur nature. À titre d' exemple, avec 27 bouteilles, on fait un pull en "polaire". le verre permet la fabrication de nouvelles bouteilles.

7 - Les déchets sont en constante augmentation:

Vrai, ils sont passés de 200 kg/habitant en 1960 à 365 kg I habitant en 1998.

LE TRI SÉLECTIF: UN INTÉRÊT COLLECTIF